

République Française

Département des
Yvelines

Arrondissement de
Rambouillet

Commune de AUTEUIL
LE ROI

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre, le conseil municipal légalement convoqué le 5 décembre 2025 s'est réuni, sous la présidence de Marie-Christine CHAVILLON, Maire

Membres en exercice : 15 – Présents : 8 - Votants : 10

Présents :

Marie-Christine CHAVILLON, Jean-Luc CAPELLE, Gérard JAMOT, Elisabeth JONIEC, Céline SCHMIT, Caroline MURET, Stéphanie CLEMENCE, Samuel BLONDEAU

Représentés :

Pierre-Emmanuel BERTHON donne pouvoir à Jean-Luc CAPELLE
Patrick JONIEC donne pouvoir à Marie-Christine CHAVILLON

Absents :

Marylène COURREGÉ, Laëtitia GIMENO, Nelly GADRAS, Karine PATIN, Michaël DE LA ROCHE

Secrétaire de séance : Céline SCHMIT

12_2025_30 - Décision Modificative n°4 - COMMUNE

Madame le Maire propose le virement de crédits suivant :

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
65 / 65811	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	4 500,00
Total		4 500,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
011 / 615221	Bâtiments publics	4 500,00
Total		4 500,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (10 voix pour)

De valider ce virement de crédits sur le budget de l'exercice 2025

Dit que la délibération sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet ainsi qu'au SGC de Rambouillet

Fait, les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le

ID : 078-217800341-20251211-12_2025_30-BF

Le Maire, Marie-Christine CHAVILLON

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif , dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.